



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-38212>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **24-38212**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-37973

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 02/04/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Métropole Aix Marseille Provence

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20005480700017

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13007

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 13, 83, 84

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de traiteur au profit de la Métropole Aix Marseille Provence

**Type de marché** : Services

### Section 4 - Informations rectificatives

- Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 30 % - Valeur technique : 50 % - Valeur développement durable : 20 % Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessous. \* Sous-critère A : Moyens humains et matériels affectés au marché : 10 % \* Sous-critère B : Qualité et diversité des produits proposés : 20 % \* Sous-critère C : Qualité organoleptique des échantillons fournis : 70 % Le critère valeur environnementale sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessous. \* Sous-critère A : Moyens d'approvisionnement favorisant les circuits courts : 40 % \* Sous-critère B : Partenariats solidaires mis en oeuvre afin de réduire le gaspillage alimentaire : 40 % \* Sous-critère C : Moyens et méthodes pour réduire les déchets et emballages : 20 %
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2024